

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cindy Smith

<https://www.cadre21.org/membres/9554ec231cbb60679e4466cf>

Date d'obtention : 2020-11-20 17:18:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, il est important de considérer l'auteur du signalement comme une personne faisant partie de la solutions. Il faut évaluer la situation avec la grille d'évaluation tout d'abord avec l'auteur du signalement. Le but étant de déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation. Par la suite, il faut vérifier l'information. Pour ce faire, il faut savoir qui d'autre est impliqué et compléter la grille d'évaluation avec eux également. Tout cela se fait sous forme de rencontres individuelles afin de rétablir la vie privée et informer de l'importance de ne pas ébruiter la situation. À la suite de cette évaluation, il sera possible de constater si cela relève d'un acte malveillant ou impulsif. Si cela consiste à un acte malveillant, il faudra contacter les policiers le plus rapidement possible et saisir le cellulaire. Ce sera les policiers qui poursuivront l'intervention. Dans le cas d'un acte impulsif, les intervenants remplissent la grille pour chaque rencontre. Il faut aussi confisquer le cellulaire, demander à l'élève de le fermer et ne pas demander le code. Nous mettons le cellulaire sous scellé devant l'élève. Les policiers seront contactés même si cela constitue un acte impulsif.

Il importe de mentionner, qu'en aucun cas il ne faut consulter les photos ou vidéos. Il faut rassurer les victimes, agir rapidement et ne jamais divulguer de l'information aux médias. La confidentialité est primordiale.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il faut faire une bonne analyse de la situation avec le grille du protocole sexto. Bien que parfois cela ne relève pas d'acte criminel (comme la situation de la photo en maillot de bain), l'intervention doit se faire et qu'il importe d'informer les jeunes de l'impact de ses gestes. Parfois, malgré que d'autres informations peuvent ressurgir, il faut refaire le processus d'évaluation pour connaître l'ampleur, la nature, les intentions et l'étendue. La collaboration avec les policiers est nécessaire que ce soit un acte impulsif et malveillant. Il faut accompagner les jeunes dans ces situations. Il ne faut jamais consulter les photos ou vidéos même si le jeune veut nous les montrer pour prouver la véracité des faits. Confisquer les cellulaires est une étape importante pour faire cesser la divulgation.

Parfois certains jeunes collaborent rapidement et contribuent à la recherche de solution. Par contre, lorsque les jeunes refusent de collaborer, cela peut être considéré comme un acte malveillant et nécessite plus rapidement l'intervention policière.

La grille d'évaluation et les étapes sont là pour nous guider tout au long de l'intervention. Il importe d'en tenir compte durant tout le processus

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate semble être la confiscation des cellulaires. Bien que cette étape soit essentielle, les ados sont souvent réfractaires à donner leur téléphone. Je pense tout de même que cela peut-être rassurant pour eux de le mettre sous scellé en leur présence. Aussi, de vérifier l'information avec l'instigateur qui refuse de collaborer, cela semble être un étape plus délicate aussi. Je pense que c'est le fait d'avoir un acte malveillant qui rend la situation plus délicate pour ma part.